

DATE 05-31-2018



Avis Informationnel A18-011

Modification des heures d'échéance des contrats à terme BAX et des options sur BAX

Suite à la [Circulaire 078-18](#), Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer ses participants agréés et les fournisseurs de logiciels et de données qu'à compter du **3 juillet 2018**, les nouvelles heures d'échéance figurant ci-dessous s'appliqueront aux contrats à terme BAX et aux options sur BAX.

| Produit dérivé | Heure d'échéance actuelle (à la date d'échéance) | NOUVELLE heure d'échéance (à la date d'échéance, à compter de la date de prise d'effet) |
|---|--|--|
| Contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (BAX) et options régulières sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBX) | 10 h | 10 h 15 |
| Options mid-curve sur contrats à terme sur acceptations bancaires canadiennes de trois mois (OBW, OBY, OBZ) | 16 h | 16 h 30 |

Toutes les heures correspondent à l'heure de l'Est (HE).

Ce faisant, les premiers contrats pour lesquels les nouvelles heures d'échéance seront en application sont les contrats à terme BAX et les options sur BAX qui ont une date d'échéance en **juillet 2018**.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des présentes modifications, veuillez consulter la [Circulaire 078-18](#). Si vous avez des questions au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique de la Bourse aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Cordialement,

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : samsupport@tmx.com